

Spécification de l'appel à projets collaboratifs I@L

I@L a choisi d'abonder cette année 3 projets de ressourcement scientifique au maximum.
Les enveloppes financières des projets sont comprises entre 150 et 350 k€ TTC.
L'objet de cette note est de spécifier l'appel à propositions, la procédure et les critères de choix.
Veiller à respecter les modèles du dossier à présenter et tableau de financement (10 pages maximum), selon leur présentation.

1. Procédure

1.1 Calendrier

Un appel à propositions est lancé en février de chaque année.
Ce calendrier permettra de lancer des thèses dès la première année du financement.

Cette année,

- La date limite de dépôt électronique des dossiers complets est fixée au jeudi 22 avril 2010, minuit, à envoyer à institut.carnot@ingenierie-at-lyon.org, avec copie à jean-luc.loubet@ec-lyon.fr
Les dossiers papier originaux devront être transmis avant le jeudi 29 avril 2010, minuit au siège d'I@L .
La validité du dépôt est dépendante du visa du directeur (scanné ou original) de chaque laboratoire impliqué.
- Le Comité d'Evaluation (CEV) se réunit semaine 20 (mai). Les porteurs sont auditionnés.
Les porteurs reçoivent un retour d'évaluation, semaine 21.
- Le Comité de Pilotage (COPIL) se réunit semaine 23 (juin).
Les projets reçoivent un retour d'évaluation finale, semaine 25.
- Une procédure de versement du financement sera échelonnée sur la durée du projet, et sur justifications.

1.2 Évaluation par le CEV

Chaque dossier est expertisé, dans un premier temps, sur le plan scientifique et placé dans son contexte concurrentiel, par deux membres du CEV, pouvant s'appuyer sur des experts extérieurs, mais qui ne devront pas être de la région.

Les porteurs sont auditionnés (présentation du projet 15' et questions 5'), puis les membres du CEV évaluent les dossiers en **2 catégories : A (recevables scientifiquement) et C (à reprendre)**.

Les dossiers A, au maximum 8, sont classés, et présentés au COPIL.

Les dossiers C reçoivent un retour d'évaluation commentée.

Chacun des porteurs reçoit un retour d'évaluation.

1.3 Évaluation par le COPIL

Les dossiers A, avec leur classement et commentaires CEV, seront transmis au COPIL qui décide de la sélection finale.

Les dossiers sont expertisés, dans un premier temps, par un directeur de laboratoire-membre, n'appartenant pas à la liste des laboratoires concernés par le projet.

Les membres du COPIL décident de conserver en A avec un classement, les projets abondables, et passent en B, avec nouveau classement, les projets non sélectionnés.

Chacun des porteurs de projets A (sélectionné) ou B (non sélectionné) reçoit un retour d'évaluation, avec commentaires motivés.

1.4 Critères

Cette procédure et les critères d'évaluation et de choix, sont validés par le COPIL I@L. Les critères d'évaluation sont de deux natures : des critères d'excellence scientifique et d'innovation qui seront du ressort du CEV, des critères plus formels et administratifs, qui permettent en particulier d'assurer un juste retour vers les unités en fonction de leur contribution à l'abondement et une cohésion de choix par rapport à la stratégie I@L, qui seront du ressort du COPIL. L'objectif est de voir émerger des groupes de futurs leaders, experts reconnus de domaines ciblés, motivés par le « TRAVAILLER ENSEMBLE ». Dans ce sens les projets multi-campus sont à encourager.

1.4.1 Critères scientifiques pour le CEV

Qualité scientifique du projet : innovation, prise de risque, positionnement international et état de l'art

- A, B ou C

Qualité scientifique du porteur et des équipes concernées

- A, B ou C

Qualité de l'interdisciplinarité : au moins deux laboratoires dans deux disciplines différentes

- A, B ou C

Intérêt pour la recherche industrielle, analyse de la concurrence

- A, B ou C

valeur A = doit être considéré

valeur B = peut être considéré

valeur C = demande à être revu

Les évaluations détaillées proposées ci-dessus seront transmises au COPIL et resteront strictement confidentielles.

Une synthèse de quelques lignes sera faite pour chaque projet, et transmise au COPIL.

Chaque porteur de projet classé A recevra une information de la sélection de son projet en COPIL.

Chaque porteur de projet classé C recevra une information de la non-sélection de son projet, argumentée de quelques lignes.

1.4.2 Critères pour le COPIL

Impact industriel du projet

- A, B ou C

Effet structurant pour I@L et collaboration inter-Carnot

- A, B ou C

Qualité, structuration et gouvernance

- A, B ou C

valeur A = doit être considéré

valeur B = peut être considéré

valeur C = demande à être revu

Les projets choisis devront sur 4 ans assurer un retour vers les laboratoires respectant les apports de chacun à l'abondement.

Le COPIL fera également une synthèse de quelques lignes à destination de chaque porteur de projet l'informant de la décision.

2. Types de demande éligibles à l'abondement

- Un équipement, mais qui devra être justifié en terme d'intérêt pour I@L, en particulier sur le plan de son intérêt pour le groupement des laboratoires et de son accessibilité aux chercheurs du périmètre I@L.
- Un financement de thèse ou de post doc, ou encore de technicien ou ingénieur de recherche. Les thèses devront être de préférence sur des sujets transdisciplinaires innovants. Pour les post doc, ils pourront être mono disciplinaires mais devront dans ce cas être assemblés pour faire un groupe multidisciplinaire.
- Des frais de fonctionnement.
- Des financements de « sous-traitance » à d'autres laboratoires hors I@L, jugés nécessaires. Ces dépenses seront comptabilisées comme une dépense du laboratoire porteur membre d'I@L.

3. Evaluation sur le parcours et modalités de versement de l'abondement

Les fonds seront versés dans la filiale associée au porteur du projet dès le 1^{er} janvier de l'année suivante* (sauf cas spécifique).

Pour un projet de moins de deux ans, le versement se fait en deux tranches au minimum
50% au démarrage *
50% à la réalisation

Pour un projet de deux ans et plus, le versement se fait en trois parts au minimum :
1/3 au démarrage*
1/3 à mi parcours
1/3 à la réalisation

Chaque versement est conditionné par l'avancement du projet. Par exemple il peut être programmé des rapports d'avancement partiel. La façon dont le projet souhaite s'auto évaluer doit être indiquée explicitement dans le document déposé. Il est suggéré une procédure de suivi à échéance trimestrielle.

Une évaluation régulière des projets I@L, par un exposé oral devant les membres des COPIL et CEV, suit le programme suivant (sauf cas particulier) :

- | | | |
|----------------|--------|---|
| projet à 1 an | évalué | année n+1 (avec remise d'un rapport final) |
| projet à 2 ans | évalué | année n+1 (avec remise d'un rapport intermédiaire)
année n+2 (avec remise d'un rapport final) |
| projet à 3 ans | évalué | année n+2 (avec remise d'un rapport intermédiaire)
année n+3 (avec remise d'un rapport final) |
| projet à 4 ans | évalué | année n+2 (avec remise d'un rapport intermédiaire)
année n+4 (avec remise d'un rapport final). |

4. Projets non choisis

Ils pourront éventuellement être proposés à nouveau les années suivantes.

Les disciplines

Mécanique des solides et des structures
Sciences des matériaux
Mécanique des fluides
Thermique
Acoustique
Génie électrique
Contrôle
Méthodes numériques
Nanotechnologies



Les domaines de recherche spécifiques des laboratoires sont détaillés ci-dessous :

Laboratoires	Domaines d'expertise scientifique
AMPERE	Ingénierie pour la Santé et l'Environnement ; Gestion et utilisation rationnelle de l'énergie ; Conception, simulation, commande et fiabilité des systèmes (intégrés, mécatroniques, embarqués) ; Matériaux pour le Génie électrique.
CETHIL	Génie énergétique et environnement ; Génie civil et urbanisme ; Génie thermique.
IMP	Chimie des polymères synthétiques et naturels ; Rhéologie ; Interface avec le vivant.
INL	Nanomatériaux, Hétéroépitaxie ; Intégration multifonctionnelle ; Nanophotonique ; Photovoltaïque micro-nanoélectronique ; Micro-nano-systèmes ; Micro-nano-biosystèmes ; Capteurs biomédicaux.
LAMCOS	Tribologie, usure frottement Structures surfaces et interfaces sous sollicitations complexes et sévères, statiques et dynamiques. Dynamique des structures « contrôle ». Simulation numérique
LGEF	Matériaux piézoélectriques : céramiques et monocristaux ; Systèmes électro-actifs et ultrasonores.
LMFA	Mécanique des fluides ; Acoustique ; Turbulence et stabilité ; Fluides complexes et transferts ; Turbomachines.
LMI	Conception, élaboration et caractérisation de multi-matériaux et de matériaux inorganiques multifonctionnels.
LTDS	Tribologie ; Mécanique et physico-chimie des surfaces ; Dynamique des systèmes et vibro-acoustique ; Modélisation des procédés de transformation.
LVA	Rayonnement acoustique ; Transmission vibratoire ; Problèmes inverses ; Perception sonore
MATEIS	Relation microstructure ; Propriétés d'usage des céramiques, polymères et (nano-) composites ; Durabilité sous sollicitations couplées mécaniques et environnementales.